

ADÉPUM

Assemblée générale du mardi 10 avril 2012

Ordre du jour

0. Ouverture
 - 0.1. Praesidium et secrétariat
 - 0.2. Adoption de l'ordre du jour
 - 0.3. Adoption de PV
 - 0.4. Annonces
 1. Offre de la ministre
 2. Reconduction
 3. ASSÉ/CLASSE
 4. Actions
 5. Revendications
 6. Table de grève
 7. Traitement d'avis de motion
 8. Dépôt d'avis de motion
 9. Varia
 10. Fermeture
-

0. Ouverture

Proposition 0.1, telle que formulée par Thomas-Elie Belley-Côté: "Que l'assemblée du mardi 10 avril 2012 débute", Jean-Charles Verdier appuie.

Proposition 0.1 adoptée à l'unanimité

0.1. Praesidium et secrétariat

Proposition 0.1.1, telle que formulée par Ludvic Moquin-Beaudry: "Que Fanny Theurillat-Cloutier assure la présidence, Charlotte Sabourin le secrétariat et Emmanuel Chaput les tours de parole", Thomas-Elie Belley-Côté appuie.

Proposition 0.1.1 adoptée à l'unanimité

*Des étudiantes en journalisme demandent l'autorisation de filmer l'AG. Autorisation accordée.

0.2. Adoption de l'ordre du jour

Proposition 0.2.1, telle que formulée par Ludvic Moquin-Beaudry: "Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté", Thomas-Elie Belley-Côté appuie.

Proposition 0.2.1 adoptée à l'unanimité.

0.3. Adoption de PV

Proposition 0.3.1, telle que formulée par Arnaud Theurillat-Cloutier: "Que l'on adopte le PV de l'AG du 21 mars 2012", Simon-Pierre Chevarie-Cossette appuie.

Proposition 0.3.1 adoptée à l'unanimité.

0.4. Annonces

* Samedi le 14 avril : manifestation. Parc Jeanne-Mance, 13h.

Tractage urbain sera organisé pour promouvoir cette manifestation initiée par l'ADÉPUM et organisée par la CLASSE. Que les intéressés contactent Ludvic. Tractage au métro Jean-Talon jeudi matin (notamment).

* Piquetage

* Café-philo de l'ADÉPUM le 14 avril (vendredi), 18h, Café des Arts, sur la désobéissance civile.

* Café-philo 18 avril, café des Arts, sur les présidentielles françaises (Blandine Parchemal)

1. Offre de la ministre

Proposition 1.1, telle que formulée par Arnaud Theurillat-Cloutier: "Que l'on tienne une plénière de 20 minutes sur la proposition de la ministre, précédée d'une présentation de 5 minutes". Nicolas Hamon appuie.

Proposition 1.1 adoptée à l'unanimité.

Présentation d'Arnaud Theurillat-Cloutier sur l'offre.

Début de la plénière.

Proposition 1.2, telle que formulée par Simon-Pierre Chevarie-Cossette: "Que l'on rallonge la plénière de 10 min", Thomas-Elie Belley-Côté appuie.

Proposition 1.2 adoptée à l'unanimité.

Fin de la plénière.

Proposition 1.3, telle que formulée par Thomas-Elie Belley-Côté: "Que l'ADÉPUM ne reconnaisse pas le décret de la ministre comme étant une offre", Étienne Brassard-Ferron appuie.

Amendement à la proposition 1.3, tel que formulé par Olivier : "Après « offre », rajouter « dans la mesure où il n'est pas issu d'un dialogue ou d'une négociation directe entre les parties »". Thomas-Elie Belley-Côté appuie.

Sous-amendement 1, tel que formulé par Frédéric Côté-Boudreau : "Après « entre les parties », ajouter « ou d'une réponse aux revendications du mouvement étudiant »", Ludvic Moqui-Beaudry appuie

La proposition 1.3 telle qu'amendée et sous-amendée serait la suivante : « Que l'ADÉPUM ne reconnaisse pas le décret de la ministre comme étant une offre, dans la mesure où il n'est pas issu d'un dialogue ou d'une négociation directe entre les parties **ou d'une réponse aux revendications du mouvement étudiant** »

Le sous-amendement 1 est adopté à l'unanimité.

Sous-amendement 2, tel que formulé par Robert Côté : " Rajouter « ou d'une médiation » avant « entre les parties »", Nicolas Hamon appuie.

Le sous-amendement 2 est adopté à l'unanimité.

Amendement à la proposition 1.3 adopté à l'unanimité

*Retour sur la principale telle qu'amendée :

« Que l'ADÉPUM ne reconnaisse pas le décret de la ministre comme étant une offre, dans la mesure où il n'est pas issu d'un dialogue, d'une négociation directe ou d'une médiation entre les parties ; ni d'une réponse aux revendications du mouvement étudiant »

*Nicolas Hamon demande la question préalable. Simon-Pierre Chevarie-Cossette appuie.

*La question préalable est adoptée.

Il y a demande de vote sur la proposition principale

Proposition 1.3 adoptée à majorité.

Proposition 1.3, telle que formulée par Simon-Pierre Chevarie-Cossette:

« Considérant que l'annonce de la ministre ne présente aucun recul sur la hausse des frais de scolarité;

Considérant que l'annonce s'inscrit dans une logique d'endettement pour les étudiants puisqu'elle ne prévoit que l'augmentation des prêts étudiants;

Considérant que le financement de ces prêts proviendrait des coffres des universités – universités supposément sous-financées selon la ministre elle-même;

Considérant que la ministre demande aux universités d'accroître leurs sources de financement privé;

Considérant qu'il est outrageant pour le mouvement étudiant de se faire présenter une telle annonce après huit semaines de grève;

Considérant que l'endettement étudiant est pernicieux en ce qu'il peut diminuer l'accessibilité aux études et orienter les étudiants vers des champs d'étude plus « profitables »;

Considérant que l'ADÉPUM trouve insuffisante toute mesure qui n'annulerait pas l'intégralité de la hausse et à plus forte raison toute mesure maintenant la hausse de 1625\$;

"Que l'ADÉPUM dénonce le caractère outrageant, pernicieux et insuffisant du décret de la ministre". Thomas-Elie Belley-Côté appuie.

Il y a demande de vote sur la proposition.

Proposition 1.4 adoptée à majorité

2. Reconduction

Proposition 2.1, telle que formulée par Samuel Montplaisir: " Que l'ADÉPUM fasse une tournée d'appels de ses membres chaque fois qu'une assemblée générale avec le point "Reconduction" est convoquée au cours des prochaines semaines", André Turgeon appuie.

Il y a demande de vote.

Proposition 2.1 adoptée à majorité (21 pour, 14 contre, 27 abstentions)

Proposition 2.2, telle que formulée par Simon-Pierre Chevarie-Cossette: "Que l'on tienne une plénière de 20 minutes sur l'issue possible de la grève", Ludvic Moquin-Beaudry appuie.

Nicolas Hamon demande la question préalable.

Proposition 2.2 adoptée à l'unanimité.

*Début de la plénière.

Proposition 3.3, telle que formulée par Ludvic Moquin-Beaudry: "Que l'on termine les tours de parole enregistrés". Thomas-Elie Belley-Côté appuie.

Proposition 3.3 adoptée à l'unanimité.

*Fin de la plénière.

Proposition 3.4, telle que formulée par Étienne Guérette: « Que l'on tienne une nouvelle plénière de 15 minutes sur l'issue de la grève », Nicolas Hamon appuie.

Proposition 3.4 adoptée à majorité.

*Fin de la plénière.

Proposition 3.5, telle que formulée par Julien de Tilly: "Que l'on prenne une pause de 10 minutes", Simon-Pierre Chevarie-Cossette appuie.

Il y a demande de vote.

Proposition 3.5 adoptée.

3. ASSÉ/CLASSE

Proposition 3.1, telle que formulée par Étienne Brassard-Ferron: "Que l'ADÉPUM exige de la FAÉCUM qu'elle fasse un don de 3 000\$ au comité légal de la CLASSE", Ludvic Moquin-Beaudry appuie.

Amendement à la proposition 3.1, tel que formulée par Adam Szanyi : "Remplacer 3 000\$ par 5 000\$", Thomas-Élie Belley-Côté appuie.

Il y a demande de vote

Amendement à la proposition 3.1 adopté à l'unanimité

Retour sur la principale telle qu'amendée : « Que l'ADÉPUM exige de la FAÉCUM qu'elle fasse un don de 5 000\$ au comité légal de la CLASSE »

Proposition 3.1 adoptée à l'unanimité.

Proposition 3.2, telle que formulée par Daniel Blémur: "Que l'assemblée tienne une plénière de 10 minutes sur le sujet du dernier congrès de la CLASSE et la sortie médiatique qui a suivi", Julien de Tilly appuie.

Amendement à la proposition 3.2, tel que formulé par Simon-Pierre Chevarie-Cossette : « et que cette plénière soit précédée d'une présentation de 5 minutes par l'externe », Marie-France Laurin appuie.

Amendement à la proposition 3.2 adopté à l'unanimité.

Le coordonnateur aux affaires externes expose le déroulement du congrès.

La plénière débute.

Proposition 3.3, telle que formulée par Nicolas Hamon: "Que l'on rallonge la plénière de 26 minutes", Simon-Pierre Chevarie-Cossette appuie.

Il y a demande de vote.

La proposition 3.3 est adoptée à majorité.

Proposition privilégiée, telle que formulée par William Ross: "Que l'on restreigne le temps de parole à 3 minutes par personne", Thomas Mekhael appuie.

Proposition privilégiée adoptée à l'unanimité.

Début de la plénière.

Proposition 3.4, telle que formulée par Ludvic Moquin-Beaudry: "Que l'on termine les tours de parole", Julien de Tilly appuie.

Proposition 3.4 adoptée à l'unanimité

Fin de la plénière.

Proposition 3.5, telle que formulée par Alexandre Sayegh: " Que l'ADÉPUM reconnaisse qu'il est possible de parler de front commun au sein du mouvement étudiant, sachant que les principales associations étudiantes nationales ont souligné leur volonté de négocier ensemble, qu'elles sont toutes d'accord pour poursuivre la grève et que, parfois, elles peuvent faire des actions communes", Julien de Tilly appuie.

*Frédéric Côté-Boudreau demande la question préalable. Adoptée.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.

Proposition 3.6, telle que formulée par Arnaud Theurillat-Cloutier: « *Considérant que le mouvement du 22 avril organise une manifestation à Montréal pour exiger du gouvernement Harper qu'il « participe pleinement au Protocole de Kyoto, qu'il intensifie la lutte aux changements climatiques, qu'il cesse toute subvention aux compagnies pétrolières et gazières et qu'il poursuive toute politique de développement en répondant aux objectifs économiques, écologiques et sociaux les plus élevés au monde » et du*

gouvernement Charest qu'il « se dote d'une véritable stratégie, pour le Nord et l'ensemble du territoire, où le développement de nos ressources naturelles et énergétiques répond à nos exigences les plus hautes en matière de partage de la richesse, de respect de l'environnement et des populations, maintenant et pour les générations à venir »;

Considérant que le mouvement du 22 avril se porte à « la défense du bien commun »;

Considérant que plusieurs protagonistes du mouvement du 22 avril ont souligné leur appui à la lutte étudiante;

Considérant que le mouvement étudiant se porte également à la défense du bien commun par son opposition à la marchandisation du savoir;

Considérant que le mouvement étudiant cherche à élargir les perspectives de sa lutte en parlant d'un printemps québécois;

Que l'ADÉPUM participe à la manifestation du mouvement du 22 avril et invite la CLASSE à faire de même. »

Proposition 3.6 adoptée à l'unanimité

Proposition 3.7, telle que formulée par Thomas-Élie Belley-Côté: "Que l'on lève l'assemblée", Simon-Pierre Chevarie-Cossette appuie

Proposition 3.7 adoptée à majorité (15 pour, 12 contre, 5 abstentions)

Fermeture de l'assemblée